

RAPPORT ANNUEL

Exercice au 30 décembre 2022



OFI FRANCE EQUITY

FCP Actions de pays de la zone euro

Commercialisateur

OFI ASSET MANAGEMENT - 22 rue Vernier - 75017 Paris

Société de Gestion

OFI ASSET MANAGEMENT - 22 rue Vernier - 75017 Paris

Dépositaire et Conservateur

SOCIETE GENERALE - 29 Boulevard Haussmann - 75009 Paris

Gestion administrative et comptable

SOCIETE GENERALE - 29 Boulevard Haussmann - 75009 Paris

Sommaire

Rapport de Gestion

Comptes Annuels
au 30 décembre 2022

Rapport du Commissaire
aux Comptes

ORIENTATION DE GESTION

☒ Ce produit promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif un investissement durable.

Le Fonds est éligible au dispositif fiscal PEA

Objectif de gestion

L'objectif de gestion du FCP est de réaliser une performance supérieure à celle du SBF 120 Dividendes Nets Réinvestis sur la période de placement recommandée de 5 ans.

Indicateur de référence

L'indice de référence retenu est l'indice SBF 120. L'indice SBF 120 (code Bloomberg SBF120NT Index) est composé des 40 valeurs de l'indice CAC 40 et de 80 valeurs du premier et du second marché les plus liquides cotées sur Paris parmi les 200 premières capitalisations boursières françaises. L'indicateur de référence est calculé dividendes nets réinvestis. Le Fonds n'a pas pour autant l'objectif de reproduire d'une manière ou d'une autre la performance de cet indice. EURONEXT le fournisseur de l'indice SBF 120 n'est pas inscrit sur le registre de l'ESMA. Pour toute information complémentaire sur l'indice SBF 120, veuillez-vous référer au site internet du fournisseur : <https://www.euronext.com/fr/products/indices/FR0003999481-XPAP/market-information>.

Stratégie de gestion

L'objectif du Fonds est de constituer un portefeuille largement diversifié sur la base d'un processus d'investissement basé sur la sélection de titres suivant une approche « bottom-up » au sein d'un univers constitué principalement de valeurs françaises de tout type de capitalisation. Le Fonds pourra également investir en actions de la zone euro dans la limite de 25% de l'actif net.

Le processus d'investissement a pour but de détecter, au sein de l'univers d'investissement, les sociétés présentant les meilleures opportunités en termes de potentiel de performance ajusté du risque, et de construire un portefeuille équilibré.

Pour cela, les gérants analysent en détail les fondamentaux des entreprises, afin d'évaluer leur croissance soutenable à moyen terme et leur potentiel de création de valeur (rentabilité des capitaux investis).

Dans leur analyse, ils s'appuient sur leur propre expérience et leur connaissance des sociétés, les rencontres régulières avec les dirigeants des sociétés, des analyses financières externes (« sell-side ») et l'étude des données de marché (consensus).

Le Fonds est en permanence exposé à hauteur de 60% de son actif net sur le marché d'actions français. En raison de son éligibilité au régime fiscal au PEA et de sa classification « Actions de pays de la zone euro », il est investi au minimum à hauteur de 75% de son actif net en actions de sociétés qui ont leur siège dans un Etat membre de la Communauté européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu avec la France une convention fiscale qui contient une clause d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude ou l'évasion fiscale et au minimum à hauteur de 30% en actions de sociétés dont le siège social est en France.

Le Fonds devra également être en permanence exposé à hauteur de 10% dans des actions de sociétés de TPE (Très Petite Entreprise), PME (Petite et Moyenne Entreprise) ou ETI Françaises (Entreprise de taille intermédiaire).

Dans le cadre de la stratégie d'investissement du FCP, les PME, ETI et TPE retenues sont considérées comme les entreprises qui occupent moins de 5 000 personnes d'une part et qui, d'autre part, ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1,5 milliard d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros.

A l'intérieur de ces 10%, entre 5% et 10% des actifs d'OFI FRANCE EQUITY devront être investis en titres émis par des entreprises solidaires agréées en application de l'article L.3332-17-1 du Code du travail. Ces entreprises sont des structures non cotées de l'économie sociale et solidaire à forte utilité sociale/sociétale ou environnementale.

Les investissements peuvent prendre la forme de prise de participation dans des fonds à impact social ou de financement d'entreprises ou d'associations à utilité sociale.

Le Fonds pourra investir jusqu'à 10% de son actif net dans des titres hors de la zone euro.

Dans le cadre de la gestion de trésorerie du Fonds ou dans les périodes où le gérant anticipe une baisse du marché actions français, le gérant pourra avoir recours à des obligations, des titres de créances, dépôts et instruments du marché monétaire européens dans la limite de 10% de l'actif net.

La répartition dette privée/publique n'est pas déterminée à l'avance, elle s'effectuera en fonction des opportunités de marché. De la même façon, le gérant déterminera la durée et la sensibilité des obligations qu'il détiendra en portefeuille en fonction des objectifs de gestion et des opportunités de marché. Les titres de créance et instruments du marché monétaire détenus en portefeuille seront émis en euro ou autres devises européennes. Les émetteurs des titres en portefeuille doivent être notés « Investment Grade » au moment de l'acquisition selon la politique de notation mise en place par la Société de Gestion.

Le Fonds peut intervenir sur des contrats financiers à terme (négociés sur des marchés réglementés et organisés, français et étranger, et/ou de gré à gré).

Dans ce cadre, le gérant peut prendre des positions en vue de faire face aux fluctuations du marché : les interventions du Fonds pourront se faire : soit en couverture du risque « actions » du portefeuille - tout en respectant la contrainte d'exposition permanente sur le marché des actions -, soit en vue d'exposer le portefeuille à des secteurs d'activité, des actions ou des indices de marché par l'utilisation des instruments tels que les contrats futures, options ou swap.

L'exposition nette du Fonds pourra être portée au maximum à 120% de l'actif net, par l'utilisation d'instruments dérivés ». Le recours aux instruments dérivés sera effectué dans la limite maximum d'engagement d'une fois l'actif net.

Profil des risques

Le Fonds sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés. L'OPCVM est un OPCVM classé « Actions de pays de la zone euro », et par conséquent, l'investisseur est principalement exposé aux risques suivants :

Risque de perte en capital :

L'investisseur est averti que la performance du Fonds peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital peut ne pas lui être intégralement restitué, le Fonds ne bénéficiant d'aucune garantie ou protection du capital investi.

Risque d'actions :

Le Fonds est investi au minimum à 75 % sur les marchés d'actions français et/ou de la zone euro qui peuvent connaître de fortes variations. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que les fluctuations des cours des valeurs en portefeuille et/ou le risque de marché peuvent entraîner une baisse significative de la valeur liquidative du Fonds.

Risque lié à la détention de petites et moyennes valeurs :

Du fait de son orientation de gestion, le Fonds peut être exposé aux petites et moyennes capitalisations qui, compte tenu de leurs caractéristiques spécifiques peuvent présenter un risque de liquidité. En raison de l'étroitesse du marché, l'évolution de ces titres est plus marquée à la hausse comme à la baisse et peut engendrer une augmentation de la volatilité de la valeur liquidative.

Risque de contrepartie :

Il s'agit du risque lié à l'utilisation par le Fonds d'instruments financiers à terme, de gré à gré. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement le Fonds à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement qui fera baisser la valeur liquidative.

Risque lié à l'utilisation de produits dérivés :

L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

Risque de durabilité : Les risques de durabilité sont principalement liés aux événements climatiques résultant de changements liés au climat (appelés risques physiques), de la capacité de réponse des sociétés au changement climatique (appelés risques de transition) et pouvant résulter sur des pertes non anticipées affectant les investissements du FCP et ses performances financières. Les événements sociaux (inégalités, relations de travail, investissement dans le capital humain, prévention des accidents, changement dans le comportement des consommateurs etc.) ou les lacunes de gouvernance (violation récurrente et significative des accords internationaux, corruption, qualité et sécurité des produits et pratiques de vente) peuvent aussi se traduire en risques de durabilité.

Et accessoirement :

Risque de change :

Il s'agit du risque de fluctuation des devises étrangères affectant la valeur des titres détenus par l'OPCVM.

Le risque de change des investissements libellés en devises, autres que l'euro, est laissé à l'appréciation du gérant qui pourra selon les circonstances le couvrir. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que l'évolution de la valeur liquidative de l'OPCVM pourra être impactée par l'évolution du cours de devises autres que l'euro.

Risque de taux d'intérêt et de crédit :

En raison de sa composition, le Fonds peut être soumis à un risque de taux. Ce risque résulte du fait qu'en général le prix des titres de créances et des obligations baisse lorsque les taux augmentent. De même, le risque de crédit résulte du fait que dans le cas d'une dégradation des émetteurs publics ou privés (par exemple de leur notation par les agences de notation financière), la valeur des titres en portefeuille peut baisser. C'est aussi le risque de défaillance de l'emprunteur.

METHODE CHOISIE PAR LA SOCIETE DE GESTION POUR MESURER LE RISQUE GLOBAL DE L'OPC

La méthode retenue pour le calcul du risque global est la méthode de l'engagement.

CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE

Les changements intervenus au cours de l'exercice ont été les suivants :

- A compter du 18 février 2022, le prospectus mentionne désormais que le Fonds est investi au minimum à hauteur de 30% en actions de sociétés dont le siège social est en France. Le Fonds ayant obtenu le label France Relance, son prospectus respecte également la politique charbon définie par le label ;
- A compter du 11 mars 2022, OFI ASSET MANAGEMENT est devenu centralisateur des parts I, R et RF au nominatif pur, SOCIETE GENERALE demeure centralisateur par délégation de la Société de Gestion pour les parts à inscrire ou inscrites au porteur ou au nominatif administré.

CHANGEMENT(S) A VENIR

A compter du 02 janvier 2023, les changements à venir sont les suivants :

- Changement de dénomination de la Société de Gestion : OFI ASSET MANAGEMENT devient Ofi Invest Asset Management ;
- Changement du site internet : www.ofi-am.fr devient www.ofi-invest.com ;
- Changement de dénomination du Fonds : OFI FRANCE EQUITY devient Ofi Invest France Equity ;
- Le prospectus intègre désormais le DIC PRIIPS ainsi que l'Annexe Précontractuelle Article 8 SFDR et respecte la nouvelle charte du Groupe Ofi Invest.

PROCEDURE DE CHOIX DES INTERMEDIAIRES

Le Groupe OFI a mis en place une procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires de marchés qui permet de sélectionner, pour chaque catégorie d'instruments financiers, les meilleurs intermédiaires de marchés et de veiller à la qualité d'exécution des ordres passés pour le compte de nos OPCVM sous gestion.

Les équipes de gestion peuvent transmettre leurs ordres directement aux intermédiaires de marchés sélectionnés ou passer par la table de négociation du Groupe OFI, la société OIS.

Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés sur les instruments financiers suivants : Titres de créance, Titres de capital, Actions ou Actions d'OPC, Contrats Financiers.

L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la Société de Gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritères est réalisée semestriellement par les équipes de gestion du Groupe OFI. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- Le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés ;
- L'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties ») ;
- La nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre ;
- Les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le Middle Office.

Au terme de cette évaluation, le Groupe OFI peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisés.

Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

La sélection des OPC s'appuie sur une triple analyse :

- Une analyse quantitative des supports sélectionnés ;
- Une analyse qualitative complémentaire ;
- Une Due Diligence qui a vocation à valider la possibilité d'intervenir sur un fonds donné et de fixer des limites d'investissements sur le fonds considéré et sur la société de gestion correspondante.

Un comité post-investissement se réunit tous les semestres pour passer en revue l'ensemble des autorisations données et les limites consommées.

Pour l'exécution sur certains instruments financiers, la Société de Gestion a recours à des accords de commission partagée (CCP ou CSA), aux termes desquels un nombre limité de prestataires de services d'investissement :

- Fournit le service d'exécution d'ordres ;
- Collecte des frais d'intermédiation au titre des services d'aide à la décision d'investissement ;
- Reverse ces frais à un tiers prestataire de ces services.

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

FRAIS D'INTERMEDIATION

Vous trouverez sur le site Internet du Groupe OFI à l'adresse suivante : https://www.ofi-am.fr/pdf/info-reglementaire_politique-selection-execution.pdf toutes les mesures prises pour appréhender les nouvelles dispositions réglementaires liées à la MIF.

Est notamment présent le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation en application de l'article 314-82 du Règlement Général de l'AMF à l'adresse suivante : https://www.ofi-am.fr/pdf/info-reglementaire_CR-frais-intermediation.pdf

INFORMATIONS RELATIVES AUX REMUNERATIONS DE L'OPCVM

Dans le cadre de la mise en application de la Directive OPCVM V 2014/91/UE du 23 juillet 2014, la Société a mis en place une politique de rémunération dont les caractéristiques sont les suivantes :

1) Eléments qualitatifs

La politique de rémunération de la Société a été établie par le Comité Stratégique du Groupe OFI.

Le Comité Stratégique est composé de représentants des actionnaires de la Société. Il fixe la politique de rémunération et s'assure de sa mise en œuvre.

La politique de rémunération de la Société promeut une gestion saine et efficace du risque, aligne à la fois les intérêts des investisseurs, de la Société et des gérants OPC, et tend à réduire les conflits d'intérêts potentiels entre les commerciaux et les investisseurs. Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs et aux valeurs de la Société.

La rémunération fixe correspond à la rétribution normale du collaborateur pour la prestation attendue correspondant à sa qualification. La rémunération variable tient compte notamment du résultat de la Société, de ses besoins en fonds propres et de la qualité de la gestion et du service proposé aux investisseurs.

Personnel concerné par la politique de rémunération : toutes les personnes qui participent à la prise de risque au niveau des fonds ou de la Société : dirigeants, gérants, CIO, responsables des fonctions de contrôle, personnels assimilés par leur niveau de rémunération variable, commerciaux.

Appréciation de la performance et des risques : celle-ci est réalisée en fonction du personnel concerné.

La performance des gérants et responsables de gestion s'appuie sur des critères quantitatifs (classement de chaque fonds dans un univers témoin) et qualitatifs (réalisation d'objectifs, observation de la politique de gestion des risques, conformité avec les règlements internes ou externes, suivi des process de gestion, contribution des preneurs de risques aux risques opérationnels et notamment aux risques de durabilité pour les OPC dits article 8 ou 9 au titre du règlement SFDR).

Concernant les dirigeants, les critères retenus se rapportent à la performance globale de l'entreprise (évolution du bénéfice d'exploitation, réalisation d'objectifs stratégiques, image, notoriété...).

Pour les fonctions de contrôle, les critères retenus ont trait aux risques opérationnels, réglementaires et réputationnels.

Enfin, la performance des commerciaux est appréciée sur des critères classiques dès lors qu'ils ne provoquent pas de conflits d'intérêts avec les porteurs : collecte, évolution du chiffre d'affaires, taux de pénétration, réussites de campagne, nouveaux clients...

Enveloppe de rémunération variable : sur la base d'une enveloppe globale, une partie est attribuée aux preneurs de risques et le reste aux autres personnels concernés. La répartition est ensuite faite par les managers en tenant compte des facteurs d'appréciation décrits ci-dessus.

Modalités de versement et mesures d'ajustement de la rémunération :

Pour les personnes dont la rémunération variable est inférieure à 200k€ ou bien à 30% du salaire fixe, celle-ci est versée immédiatement et en totalité en cash.

Pour les autres, la part qui ne serait pas versée en numéraire est versée sous forme de provisions, permettant ainsi de réaliser l'alignement des risques entre les différentes parties, (OPC, gérants et preneurs de risques) : provisions indexées sur un panier déterminé ou un panier global.

Une part (60%) est versée immédiatement, dont 50% en cash et 10% en provisions indexées, les 40% restant étant versés sous forme de provisions, libérées par tranches égales au cours des trois années suivantes, sans période de rétention.

Cette allocation pourra faire l'objet de révision à la baisse en fonction de l'évolution des critères quantitatifs et qualitatifs au cours des années suivantes, selon une notion de malus.

La mise à jour de la politique de rémunération au titre de la Directive OPCVM V 2014/91/UE du 23 juillet 2014 a été validée par l'Autorité des Marchés Financiers le 20 juin 2017. Par ailleurs, la politique de rémunération de la Société a été mise en conformité avec le règlement SFDR en date du 10 mars 2021.

2) Eléments quantitatifs

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :

Sur l'exercice 2021, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables) versées par OFI ASSET MANAGEMENT à l'ensemble de son personnel, soit **212 personnes (*)** bénéficiaires (CDI/CDD/DG) au 31 décembre 2021 s'est élevé à **24 867 000 euros**. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par OFI ASSET MANAGEMENT sur l'exercice 2021 : **18 416 000 euros, soit 74%** du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe ;
- Montant total des rémunérations variables versées par OFI ASSET MANAGEMENT sur l'exercice 2021 : **6 451 000 euros (**), soit 26%** du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice 2021.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice 2021, **3 803 160 euros** concernaient les « cadres dirigeants » (soit **14 personnes** au 31 décembre 2021), **10 765 000 euros** concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit **70 personnes** au 31 décembre 2021).

(* Effectif présent au 31 décembre 2021)

(** Bonus 2021 versé en février 2022)

COMMENTAIRES DE GESTION

Contexte économique et financier – exercice 2022

L'année 2022 a été particulièrement complexe. Plusieurs dynamiques se sont entrecroisées (économiques, monétaires, politiques, climatiques...) créant une très grande volatilité sur les marchés et finalement, une hausse significative des taux d'intérêt et une baisse des actions.

L'année avait plutôt bien commencé sur le plan économique, l'économie mondiale étant encore portée par la dynamique de réouverture consécutive à l'épidémie de Covid. De ce fait, la rapide reprise de l'activité a créé des goulets d'étranglement dus à la désorganisation du commerce mondial. Alors que la demande progressait fortement, ce contexte de pénuries ponctuelles a touché plusieurs secteurs, dont celui très important des semi-conducteurs. Il s'est également fait ressentir dans le domaine de l'emploi où une rareté de main d'œuvre qualifiée a été observée aux Etats-Unis et en Europe.

L'inflation a ainsi fait son retour après une longue période de contexte déflationniste. Ces pressions inflationnistes ont ensuite été exacerbées par la guerre en Ukraine qui a engendré une envolée des prix de l'énergie et des matières premières agricoles. De ce fait, les taux d'inflation ont atteint des niveaux inédits qui n'avaient plus été observés depuis près de 40 ans aux Etats-Unis comme en Europe ainsi que dans de nombreux pays émergents, à l'exception notable de la Chine. Les dernières statistiques publiées montrent une inflation sur un an de 7.1% aux Etats-Unis et de 10.1% en zone euro.

Dans ces conditions, les Banques Centrales, qui avaient au départ minoré ce retour de l'inflation, le qualifiant de transitoire, ont rapidement changé de politique et procédé à un durcissement de leurs politiques monétaires, provoquant ainsi une remontée brutale des taux d'intérêt.

Aux Etats-Unis, le taux des Fed Funds a été relevé rapidement, passant de la fourchette 0/0,25% à 4.25/4.50% actuellement. D'après les dernières déclarations du Président de la Fed (Réserve Fédérale), ce mouvement devrait se poursuivre au cours des prochains mois. En zone euro, la BCE (Banque Centrale Européenne) a également décidé d'intervenir pour tenter d'enrayer les pressions inflationnistes : le principal taux directeur a été remonté à quatre reprises, de 0,50% puis de 2 fois 0,75%, passant donc de -0,5% en début d'année à 2% en fin de période.

Après la problématique de l'inflation, c'est ensuite la crainte d'une récession brutale, provoquée par le resserrement des conditions monétaires, qui a dominé les marchés. Pour compliquer la lecture d'ensemble, notons également que la Chine a évolué à contre cycle des Etats-Unis et de l'Europe : en 2021, la croissance avait été affectée par une vague réglementaire très importante décidée par le gouvernement qui avait pesé sur plusieurs secteurs, dont celui très important de l'immobilier. Par la suite, l'économie du pays avait été touchée par des mesures de confinement qui avaient concerné plusieurs grandes villes très importantes dans le cadre du maintien de la politique de « zéro Covid ». Désormais, l'économie chinoise semble prête à rebondir, surtout que la politique stricte de zéro Covid a été sérieusement assouplie en décembre, au moment où la crainte de récession touche les Etats-Unis et l'Europe.

Notons enfin que, sur le plan géopolitique, l'année a été très compliquée. Les tensions internationales ont lourdement pesé sur la confiance des investisseurs et déstabilisé le marché des matières premières. La guerre en Ukraine a provoqué une envolée des cours des matières premières énergétiques et agricoles. Cela a incité les pays européens à complètement modifier les sources d'approvisionnement, ce qui a fait peser un coût additionnel très important. Par ailleurs, les tensions entre la Chine et les Etats-Unis se sont encore durcies, autour du cas de Taiwan mais également en raison d'une compétition de long terme qui réduit les perspectives de coopération entre les deux pays, les deux plus grandes puissances économiques du monde. La reconduction du Président Xi Jinping, pour un 3^{ème} mandat inédit à la tête du pays, laisse en outre augurer une Chine plus tournée vers elle-même à moyen terme.

Dans ces conditions très complexes, les investisseurs ont peiné à trouver une direction claire. L'évolution des marchés a été très erratique et les performances d'ensemble se sont avérées négatives, même si un regain d'optimisme a commencé à se manifester à partir du mois d'octobre. En effet, la perspective d'une décrue de l'inflation, et donc d'une sorte de plafond atteint sur les taux d'intérêt, a commencé à redonner confiance aux marchés, d'autant que les valorisations d'ensemble des actions ont baissé.

Taux d'Intérêt

Aux Etats-Unis, les taux longs à 10 ans ont ainsi monté de près de 235 points de base (bps), mais, fait remarquable, ce sont les échéances courtes qui se sont tendues davantage en anticipation de la remontée des taux directeurs américains, si bien que la courbe des taux s'est inversée avec un rendement de près 4.4% pour le 2 ans et 3,87% pour le rendement du T Notes 10 ans.

Le mouvement a été également spectaculaire en zone euro : le rendement du Bund allemand est également remonté à partir des premiers mois de 2022, passant de -0,17% à 2.57% en fin de période. Au sein de la zone euro, les mouvements ont été similaires, avec quelques turbulences ponctuelles sur les spreads souverains en zone euro, France comprise. Cela a été surtout notable sur la dette italienne au moment des élections, en raison du moindre soutien à venir de la Banque Centrale Européenne (BCE) et d'une grande disparité de situations budgétaires et financières entre les pays de la zone. La performance de l'indice des obligations gouvernementales de la zone euro (FTSE Euro Zone Government Bond Index) s'inscrit en baisse de près de 18.4% sur la période.

Sur le crédit, les spreads se sont écartés en 2022 dans le contexte de crainte d'un ralentissement économique susceptible de détériorer les comptes des entreprises. Le segment Investment Grade (IG) a baissé de près de 13.6% en Europe, l'indice obligations High Yield (HY) de 11.5% en Europe et de 11.2% en Dollar aux Etats-Unis.

Le parcours des **obligations émergentes** a été plus contrasté car certains pays ont très mal géré la crise sanitaire, souvent par manque de moyens logistiques et de technicité, si bien que les monnaies émergentes, pour la plupart, sont restées assez faibles. Par la suite, la crise en Ukraine a naturellement affecté l'appétit des investisseurs pour cette classe d'actifs, mais dans des proportions finalement assez limitées. Les dommages ont particulièrement concerné les obligations souveraines russes. Le pays a fait l'objet de sanctions financières très sévères si bien que les obligations russes sont valorisées à 0%. L'indice des obligations émergentes libellées en devises fortes s'inscrit en baisse de 17.8% en Dollar (-12.4% en euros) celui de l'indice de dettes émises en monnaies locales est en baisse de 11.7% en Dollar (-5.9% en euros).

Les obligations convertibles ont été très affectées par la hausse des rendements obligataires et la baisse des marchés actions. Elles ont reculé de 14.2% en Europe sur la période et de 18.7% aux Etats-Unis.

Concernant les devises, l'Euro a baissé vis-à-vis du Dollar, passant de 1,13 à 1.07 en fin de période, après avoir atteint la zone de 0.95, soit un recul final de près de 5%. La monnaie américaine a bénéficié de la rapide remontée des taux directeurs US et du contexte de guerre en Europe. Le RMB, la devise chinoise, a également été affectée par la situation économique délicate en Chine et la fermeté de la monnaie américaine : elle a reculé de près de 8% contre le Dollar. Parmi les autres devises émergentes, les monnaies des pays exportateurs de matières premières ont progressé dans l'ensemble, à l'image du Real Brésilien et du Peso mexicain qui ont gagné respectivement 12% et 11.6% contre l'Euro. En Europe, la Livre Sterling a reculé de 5.5% contre l'Euro. Le Franc Suisse a, quant à lui, progressé de près de 5% contre l'Euro.

Les marchés actions ont été particulièrement volatils dans ce contexte de durcissement monétaire et de tensions internationales. Les actions internationales ont ainsi perdu près de 17% en USD, comme l'indice S&P 500 des actions américaines et près de 9% pour l'indice Eurostoxx, dividendes compris. La baisse a été particulièrement remarquable sur les valeurs de croissance aux valorisations plus élevées et qui ont été touchées par la tension des taux d'intérêt. Ce fut ainsi le cas des valeurs technologiques, notamment américaines : l'indice Nasdaq a reculé ainsi de 30% aux Etats-Unis sur la période.

Les actions émergentes ont sensiblement sous-performé : le contexte sanitaire et politique plus compliqué, des taux d'inflation plus importants et des Banques Centrales moins puissantes pour soutenir les gouvernements en sont les principales explications. La performance de l'indice des actions émergentes s'est établie ainsi à -22% en Dollar. Les actions chinoises ont été fortement touchées par la vague réglementaire et les confinements. Les actions chinoises cotées sur les Bourses chinoises ont reculé de 19% en monnaie locale et celles cotées à Hong Kong de 15%, et ce malgré un rebond spectaculaire en fin d'année après l'assouplissement annoncé des mesures sanitaires et de soutien à l'économie, particulièrement le secteur immobilier.

A noter que, dans ce contexte géopolitique troublé et de reprise de l'inflation, l'once d'or a quelque peu déçu et reste stable sur la période, clôturant à près de 1840 USD l'once, après avoir atteint un plus haut de près de 2050 après l'invasion russe en Ukraine.

Gestion

Performance

	OFI France Equity			
	Part R	Part I	Part N-D	Part RF
VL au 31/12/2021	252.05€	147.5€	139.49€	126.39€
VL au 30/12/2022	219.38€	129.56€	120.27€	110.91€
Performance (*) coupons inclus	-12.96%	-12.16%	-11.45% (*)	-12.25%

Sur la même période, l'indice de référence, le SBF 120 Dividendes Nets Réinvestis, affiche une baisse de 8.24%.

L'actif net du portefeuille s'élève à 150 202 633.35 euros au 30/12/2022 contre 197 332 479.59 euros au 31/12/2021.

Commentaire de gestion :

Inflation, hausse des taux et guerre en Ukraine, un exercice atypique par bien des manières. Si l'on ne doit retenir qu'une date au cours de l'exercice 2022, ce sera bien évidemment celle du 24 février, jour l'entrée des chars russes en Ukraine. Au-delà des conséquences dramatiques pour la population, ce conflit a significativement accru la prime de risque sur les actifs européens. Il a également participé à alimenter le retour de l'inflation, l'autre événement majeur de l'exercice, avec son corolaire, la hausse des taux. Le changement de ton des banques centrales a été graduel, perçu comme trop timide en début d'exercice pour finalement passer en mode très restrictif en juin. Cette position, a été confirmée lors du rendez-vous annuel des grands argentiers, fin août, à Jackson Hole. En septembre, la BCE a emboîté le pas de la FED en annonçant une première hausse de taux inédite de +75 points de base (pbs). Dans le même temps, elles ont conditionné les prochains mouvements à l'évolution des données économiques, ce qui a été perçu très positivement par les marchés actions, alors même, qu'aux Etats-Unis, les chiffres d'inflation semblaient s'approcher de leur pic.

Tout au long de l'exercice, les entreprises ont surpris par la bonne résilience de leurs résultats. Dans un environnement toujours contraint au niveau de l'offre, elles ont bénéficié d'un « pricing power » très solide, d'autant que la demande est restée étonnamment bien orientée. Les consommateurs ont dépensé une partie de leur épargne forcée lors du Covid, tandis que les entreprises ont, dans l'ensemble, maintenu leurs investissements.

Au niveau sectoriel, le secteur de l'énergie se distingue à la hausse. Il est suivi des secteurs défensifs que sont les télécoms et les utilities. A l'inverse, les secteurs à durée longue (immobilier), chèrement valorisés (technologie) ou exposés aux ruptures des chaînes d'approvisionnement (automobile) sont les plus impactés. Au sein des financières, le secteur de l'assurance tire son épingle du jeu, à l'inverse, les banques et les financières diversifiées sont pénalisées.

Le Fonds OFI FRANCE EQUITY réalise une performance brute (-11.5%) et nette de frais de gestion (-12.96% pour la part R, -12.16% pour la part I) inférieure à celle de son indice de référence. Au 30/12/2022, la valeur liquidative coupon réinvesti de la part R s'établit à € 219.38 contre € 252,05 au 31/12/2021 et à € 129.56 contre € 147,5 pour la part I. Cette contre-performance s'explique entièrement par un effet sélection négatif (-4.3%), tandis que l'effet allocation est marginalement positif (+0.8%).

L'effet allocation positif s'explique en grande partie par la sous-exposition (taux d'exposition moyen de 95%) au marché. Au niveau des secteurs, les contributions positives viennent principalement de la surexposition au secteur de l'énergie (+86 pbs) et de la distribution alimentaire (+34 pbs), ainsi que de la sous-exposition aux biens de consommation (+62 pbs). A l'inverse, la surexposition à la technologie (-95 pbs) et aux banques (-60 pbs) contribue négativement.

L'effet sélection négatif se concentre sur 4 secteurs (énergie, utilities, technologie, matériaux de base). Il s'explique principalement par un biais trop cyclique (dans le secteur des matériaux, Aperam -63 pbs), la contre-performance d'Atos (-147 pbs), ainsi que de certaines valeurs small caps éligibles au label Relance (dans le secteur de l'énergie, McPhy -28 pbs, dans les utilities, Haffner Energy, -63 pbs).

Les principaux mouvements ont porté sur des achats au sein du secteur de la consommation et des utilities, à l'inverse, sur des ventes au sein des secteurs de l'industrie, des télécoms et des médias. Globalement nous avons privilégié les valeurs à bonne visibilité et vendu ou réduit les plus sensibles au cycle. C'est ainsi qu'au sein des valeurs de consommation, nous avons, au cours de l'été, acheté L'Oréal et Hermès du fait de la baisse de leurs multiples de valorisation et de leur côté défensif (croissance visible, marges brutes élevées), puis Pernod Ricard, pour les mêmes raisons. A l'inverse, nous avons pris une partie de nos bénéfices sur Carrefour (bonne performance relative, environnement concurrentiel compliqué, particulièrement en France). Au sein des utilities, nous avons acheté Engie qui offre un rendement du dividende attractif tout en accélérant ses investissements dans la production d'électricité décarbonée. A la vente, au sein des valeurs industrielles et de service, nous avons soldé notre position en Téléperformance du fait de ses nombreuses controverses, dans les télécoms, nous avons fait de même sur Nokia (valeur hors indice). Dans les médias nous avons vendu M6 (incertitudes, puis abandon du projet de fusion avec TF1) et allégé, en partie, Publicis (sensibilité au cycle, même si la thèse du « re-rating » n'est pas remise en cause). Au sein du secteur de l'énergie, nous avons vendu TechnipEnergie (exposition à la Russie) au profit de valeurs éligibles au label Relance (participation aux introductions en bourse de Haffner Energy et de Lhyfe). Dans le secteur des matériaux de construction, nous avons allégé Saint-Gobain (forte discipline sur les prix, mais volumes en berne). Enfin, dans les autres secteurs, au sein des financières, nous avons arbitré, en partie, Crédit Agricole en faveur de BNP Paribas (cession de BankWest), au sein de la santé, Essilor en faveur de Eurofins, et au sein de la technologie, Capgemini et Soitec en faveur de STMicroelectronics (valorisation relative).

Si les marchés actions américains sont relativement bien valorisés, voire même chers, ce n'est pas le cas de ceux de la zone euro. Leur potentiel de performance dépendra largement de l'ampleur des révisions de bénéfices et de l'évolution des taux d'intérêt. Si les révisions, à la baisse, des bénéfices sont inévitables dans une année de quasi-récession en Europe et aux Etats-Unis, leur ampleur dépendra largement de l'évolution de la consommation qui pour l'instant résiste beaucoup mieux qu'anticipée. Ce point sera clairement la clé de l'exercice à venir. Reste les taux d'intérêt. Dans un scénario de bonne résistance de la consommation, ils pourraient surprendre à la hausse.

Dans le cadre du label Relance, nous avons participé à 5 opérations d'introduction en bourse et/ou d'augmentation de capital. En sus des 2 précédemment mentionnées (Haffner Energy et Lhyfe), nous avons également participé à l'introduction en bourse d'Okwind (panneaux solaires mobiles destinés principalement à l'autoconsommation) et aux augmentations de capital de FHH et de Carmat. A la clôture, le poids des valeurs éligibles s'établissait à 11.2%, dont 7.1% de sociétés ESUS (label Finansol).

Au sein des dérivés, seuls des futures sur indices ont été utilisés à des fins de gestion de l'exposition.

INFORMATIONS ESG INVESTISSEMENT

Informations relatives à la prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance dans la politique d'investissement

Changements effectués suite à l'analyse

Intégration des analyses ESG dans la politique d'investissement

Le présent Fonds intègre les analyses ESG dans son processus d'investissement.

Une présentation détaillée de ce processus est disponible dans le Code de Transparence du Fonds, disponible en ligne sur le site www.ofi-invest-am.com, en sélectionnant le Fond, puis onglet « Documents ».

Stratégie d'engagement et de vote

La stratégie d'engagement a pour objectif de dialoguer avec les émetteurs afin de favoriser une meilleure prise en compte des enjeux ESG par ces derniers et/ou une plus grande transparence sur leur prise en compte de ces enjeux.

Cet engagement se décline de manière globale au niveau de la Société de Gestion, et non fonds par fonds. Il se matérialise par l'établissement d'un dialogue direct avec des émetteurs, sur des thématiques ou des enjeux précis. Ce dialogue fait partie intégrante du processus d'analyse ISR, et est mis en œuvre selon les principes décrits dans la Politique d'engagement actionnariale et de vote publiée sur le site (<https://www.ofi-invest-am.com/pdf/documents-ex-ofi-am/politique-engagement-actionnarial-et-de-vote.pdf>).

Nous suivons de manière régulière les controverses pouvant porter atteinte au respect des grands principes du Pacte Mondial. Depuis 2002, près des 2/3 des controverses en violation avec le Pacte Mondial portent sur les principes 1 et 2 du Pacte, soit ceux se référant aux droits de l'homme. Dans ce cadre, nous avons engagé en 2022 avec certaines entreprises sur leurs respect des principe du Pacte Mondial et notamment avec Téléperformance.

En 2022 l'engagement s'est porté plus particulièrement sur l'emploi des jeunes au sein des entreprises et de leurs activités. Comment mesurer et améliorer l'accès à l'emploi pour cette population accès aux produits et services ? Quels sont les risques et opportunités pour l'entreprise ?

Sur ce constat, OFI ASSET MANAGEMENT a interrogé 60 entreprises françaises cotées sur leur politique d'accessibilité à l'emploi des jeunes. Le résultat recherché étant de comprendre la définition d'un employé jeune pour les entreprises mais aussi de les encourager à développer des politiques spécifiques pour les accompagner. Cet engagement est pluriannuel et fera office d'un suivi avec les émetteurs.

Un bilan annuel des actions menées est publié sur le site (<https://www.ofi-invest-am.com/pdf/documents-ex-ofi-am/rapport-engagement.pdf>).

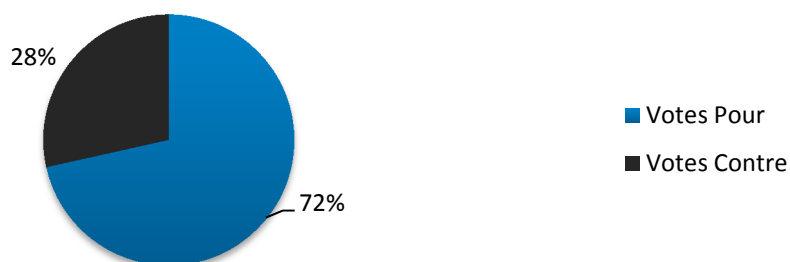
EXERCICE DES DROITS DE VOTE AUX ASSEMBLEES GENERALES

Statistiques de vote du Fonds sur la période du 01/01/2022 au 30/12/2022 :

Nombre de...	AG en 2022
AG pour lesquelles nous avons exercé nos droits de vote	40
Résolutions votées	930
Résolutions votées Contre ou Abstention	265
Résolutions déposées ou co-déposées avec d'autres actionnaires	1 (Danone en 2022)
Résolutions déposées par des actionnaires que nous avons soutenues (Pour)	5

Orientation des votes

Orientation des votes saison des AG 2022



Dans le cadre de la préparation des assemblées générales et de la définition de nos orientations de vote, nous avons regroupé les résolutions présentées au vote et analysées dans 8 domaines d'analyse.

A chaque domaine nous avons identifié des principes clés que nous souhaitons respecter lors de l'analyse des résolutions aux assemblées générales.

1. La société, les droits des actionnaires, les statuts

Principes : Egalité, Proportionnalité

2. Les comptes et l'affectation des résultats de l'exercice

Principes : Intégrité, Continuité, Equité, Transparence, Adéquation

3. Le Gouvernement d'entreprise

Principes : Indépendance, Compétence, Diversité, Renouvellement, Séparation des fonctions

4. La politique de rémunération

Principes : Transparence, Lien avec la performance, Equilibre, Equité

5. La structure du capital et le financement des activités de la société

Principes : Gestion appropriée, Equité

6. Les fusions et les acquisitions

Principes : Intérêt stratégique, Transparence, Motivation, Gouvernance, Enjeux ES

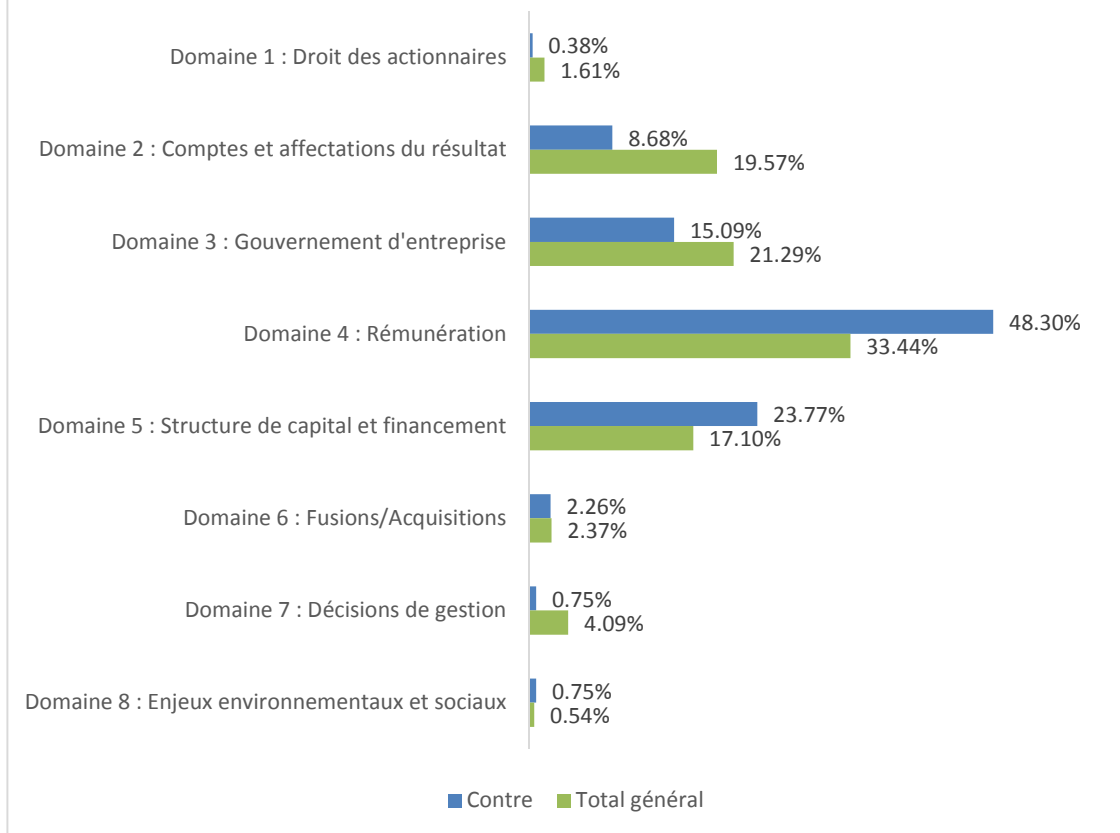
7. Les décisions de gestion

Principes : Intérêt stratégique, Transparence, Motivation

8. Les enjeux Environnementaux et Sociaux

Principes : Transparence, Cohérence, Intérêt stratégique, Ambition

Part des résolutions totales et contestées par domaine de vote en 2022



On peut notamment remarquer des oppositions marquées dans les domaines 4 et 5 relatifs aux rémunérations des dirigeants et aux autorisations financières.

INFORMATIONS RELATIVES A L'ESMA

1) Opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres (pensions livrées, prêts et emprunts)

Cette information est traitée dans la section « informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation ».

2) Les contrats financiers (dérivés)

Change : Pas de position au 30/12/2022
Taux : Pas de position au 30/12/2022
Crédit : Pas de position au 30/12/2022
Actions – CFD : Pas de position au 30/12/2022
Commodities : Pas de position au 30/12/2022

INFORMATIONS RELATIVES A LA TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION

Sur l'exercice clos au 30 décembre 2022, OFI FRANCE EQUITY n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : Ofi Invest France Equity

Identifiant d'entité juridique : 969500718SUJ9VFWEO43

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒ ☐ **Oui**

☐ ☐ ☒ **Non**

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : __ %

☐ Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de __% d'investissements durables

☐ Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Ayant un objectif social

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : __%

☒ Il promouvait des caractéristiques E/S mais n'a pas **réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?



Le fonds a fait la promotion des caractéristiques environnementales et sociales grâce à la mise en place de deux démarches systématiques :

1. Les exclusions normatives et sectorielles
2. L'intégration ESG par le biais de différentes exigences

Ofi Invest France Equity (ci-après « le Fonds ») promeut des caractéristiques environnementales et sociales en investissant dans des émetteurs qui ont de bonnes pratiques environnementales, sociales et de gouvernance.

Pour ce faire, le Fonds investit dans des actions du marché français affichant de bonnes pratiques en termes de gestion des enjeux ESG propres à leur secteur d'activité, et ce conformément à la méthodologie de notation ESG propriétaire de la Société de Gestion.

Les thèmes pris en compte dans la revue des bonnes pratiques ESG sont :

- Environnement : Changement climatique - Ressources naturelles - Financement de projets - Rejets toxiques - Produits verts.
- Social : Capital humain - Sociétal - Produits et services – Communautés et droits humains
- Gouvernance : Structure de gouvernance – Comportement sur les marchés

En outre, Le Fonds a également pour objectif d'investir une partie de son actif dans des entreprises solidaires pour favoriser la réinsertion par l'activité économique. Cette étape est essentielle pour ce Fonds, labellisé Finansol.

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?***

Au 30 décembre 2022, les performances des indicateurs de durabilité du Fonds permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds sont les suivantes :

Le score ISR au niveau du portefeuille a atteint **3.22** sur 5.

La part de l'actif investi dans des entreprises solidaires agréées en application de l'article L.3332-17-1 du Code du travail est de **7,09%**.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1er janvier 2022 et 30 décembre 2022.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus et à l'annexe précontractuelle du Fonds.

● ***Et par rapport aux périodes précédentes ?***

Cette annexe contenant les informations annuelles relatives au Fonds conformément au Règlement Délégué (UE) 2022/1288 est la première à être publiée.

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?***

Non applicable.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Non applicable.

- Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?
- Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

La Société de Gestion a mis en place des méthodes d'évaluation sur les émetteurs investis pour chacune des principales incidences négatives liées aux facteurs des durabilités :

Indicateur d'incidence négative	Notation ESG Méthodologie propriétaire	Politiques d'exclusion	Analyse de controverses	Politique d'engagement	Politique de Vote
Indicateurs climatiques et autres indicateurs liés à l'environnement					
1. Emissions de GES scope 1 – 2 – 3 et totales	X	X Charbon / pétrole et gaz	X	X	X Say on Climate
2. Empreinte carbone				X	X Say on Climate
3. Intensité des émissions de gaz à effet de serre des sociétés bénéficiaires des investissements	X			X	X Say on Climate
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles		X Charbon / pétrole et gaz		X	X Say on Climate
5. Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable	X		X		

6. Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact	X				
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	X		X	X	
8. Rejets dans l'eau	X		X		
9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	X		X		
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption					
10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE		X <i>Pacte mondial</i>	X	X	
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales		X <i>Pacte mondial</i>	X	X	
12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé			X		
13. Mixité au sein des organes de gouvernance	X			X	X
14. Exposition à des armes controversées		X <i>Armes controversées</i>			
Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et environnementales					
Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	X	X <i>Pacte mondial</i>	X	X	

De ce fait, le Fonds a pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité au cours de l'exercice de manière qualitative.

Pour plus d'informations sur la manière dont les principales incidences négatives sont prises en compte par les produits d'OFI Invest Asset Management, veuillez-vous référer à la « Déclaration relative aux Principales Incidences Négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/finance-durable>.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 30 décembre 2022, les principaux investissements sont les suivants :

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

INVESTISSEMENTS LES PLUS IMPORTANTS	SECTEUR	% D'ACTIFS	PAYS
TOTALENERGIES	Energie	9,76%	France
LVMH	Produits et services de consommation	9,28%	France
BNP	Banques	5,32%	France
SCHNEIDER	Biens et services industriels	5,31%	France
AIRBUS	Biens et services industriels	4,95%	France
STMICROELECTRONICS	Technologie	4,94%	France
SANOFI	Santé	4,90%	France
PERNOD RICARD	Aliments, boissons et tabac	3,18%	France
SG	Banques	3,13%	France
ACTIONS FRANCE ACTIVE INV	Titre Solidaire	2,84%	Titre Solidaire
L OREAL	Produits et services de consommation	2,67%	France
STELLANTIS	Automobiles et pièces	2,65%	Pays-Bas
KERING	Produits et services de consommation	2,53%	France
CAP GEMINI	Technologie	2,39%	France
FHH	Action	2,33%	France



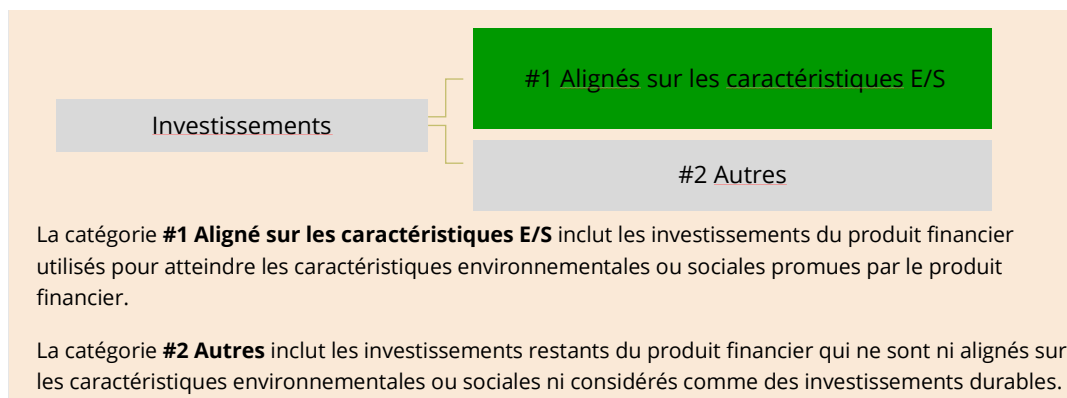
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



Au 30 décembre 2022, le Fonds Ofi Invest France Equity a **96.28 %** de son actif net constitué d'investissements contribuant à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales (#1 Alignés avec les caractéristiques E/S).

Le Fonds a **3.72 %** de son actif net appartenant à la poche #2 Autres. Celle-ci est constituée de :

- - **3.64 %** de liquidités
- **7.36 %** de valeurs ou des titres en portefeuille ne disposant pas d'un score ESG.

Le Fonds a donc respecté l'allocation d'actifs prévue :

- Un minimum de 80% de l'actif net du fonds appartenant à la poche #1 Aligné avec les caractéristiques E/S.
- Un maximum de 20% des investissements appartenant à la poche #2 Autres, dont 10% maximum de valeurs ou de titres ne disposant pas d'un score ESG.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au 30 décembre 2022, la décomposition sectorielle des actifs investis est la suivante :

SECTEUR	% D'ACTIFS
Produits et services de consommation	18,35%
Biens et services industriels	16,53%
Energie	12,44%
Banques	9,69%
Santé	8,43%
Technologie	8,20%
Titre Solidaire	7,09%
Aliments, boissons et tabac	4,49%
Services aux collectivités	3,71%
Ressources de base	2,77%
Automobiles et pièces	2,65%
Produits chimiques	2,64%
Médias	2,20%
Voyages et loisirs	1,64%
Construction et matériaux	1,52%

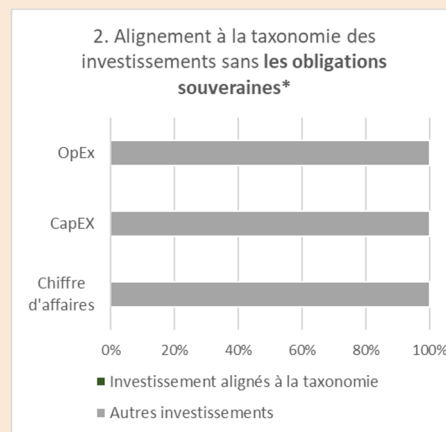
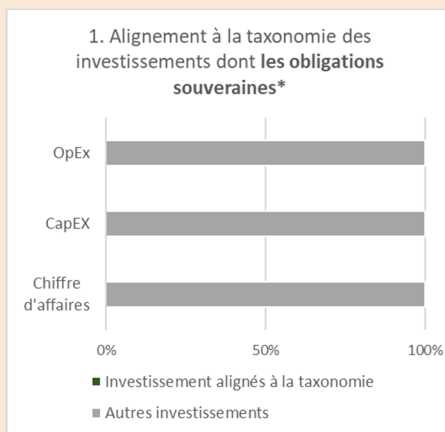
Assurance	1,13%
Soins personnels, pharmacies et épiceries	0,16%
Dispo/Liquidité Investie	-3,63%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Au 30 décembre 2022, la part des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés à la Taxinomie en portefeuille est nulle.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Au 30 décembre 2022, la part des investissements dans des activités transitoires et habilitantes en portefeuille est nulle.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Cette annexe contenant les informations annuelles relatives au Compartiment conformément au Règlement Délégué (UE) 2022/1288 est la première à être publiée.

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la taxinomie de l'UE ?

Non applicable.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Non applicable.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Ces investissements, qui n'ont été effectués que dans des situations spécifiques et devaient représenter un maximum de **20%** de l'actif net du Fonds, ont consisté en :

- - **3.64 %** de liquidités
- **7.36 %** de valeurs ou des titres en portefeuille ne disposant pas d'un score ESG.

Bien que cette catégorie ne dispose pas d'un score ESG et qu'aucune garantie minimale environnementale et sociale n'ait été mise en place, son utilisation n'a pas eu pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence, toutes les données ESG ont été mises à disposition des gérants dans les outils de gestion et les différentes exigences ESG ont été paramétrées et suivies dans ces mêmes outils.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Bilan au 30 décembre 2022 (en euros)

BILAN ACTIF

	30/12/2022	31/12/2021
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	155 662 218,97	199 394 699,64
Actions et valeurs assimilées	155 662 218,97	199 394 699,64
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	155 662 218,97	199 394 699,64
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Organismes de placement collectif	-	-
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	-	-
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	-	-
Comptes financiers	56 168,68	4 933,78
Liquidités	56 168,68	4 933,78
Total de l'actif	155 718 387,65	199 399 633,42

Bilan au 30 décembre 2022 (en euros)

BILAN PASSIF

	30/12/2022	31/12/2021
Capitaux propres		
Capital	131 949 495,33	180 526 079,08
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	11 117 570,42	-
Report à nouveau (a)	7 035,20	10 907,69
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	2 944 088,61	12 616 415,81
Résultat de l'exercice (a, b)	4 184 443,79	4 179 077,01
Total des capitaux propres	150 202 633,35	197 332 479,59
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	24 571,62	77 494,18
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	24 571,62	77 494,18
Comptes financiers	5 491 182,68	1 989 659,65
Concours bancaires courants	5 491 182,68	1 989 659,65
Emprunts	-	-
Total du passif	155 718 387,65	199 399 633,42

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors bilan (en euros)

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-

Compte de résultat (en euros)

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	639,76	-
Produits sur actions et valeurs assimilées	4 904 872,56	4 969 493,43
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Produits sur contrats financiers	-	-
Autres produits financiers	-	-
Total (I)	4 905 512,32	4 969 493,43
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Charges sur contrats financiers	-	-
Charges sur dettes financières	55 101,90	1 187,51
Autres charges financières	-	-
Total (II)	55 101,90	1 187,51
Résultat sur opérations financières (I - II)	4 850 410,42	4 968 305,92
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	474 408,89	661 478,41
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	4 376 001,53	4 306 827,51
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-191 557,74	-127 750,50
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	4 184 443,79	4 179 077,01

ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-01 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la société de gestion.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La valeur liquidative est calculée chaque jour de Bourse ouvré à Paris, non férié, et est datée de ce même jour.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Instruments financiers

Titres de capital

Les titres de capital admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sur la base des cours de clôture.

Titres de créances

Les titres de créance admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sur la base des cours de clôture.

Instruments du marché monétaire

- Les titres de créances négociables (TCN) dont la durée de vie à l'émission, à l'acquisition ou résiduelle est inférieure à trois mois sont évalués selon une méthode linéaire jusqu'à l'échéance au taux d'émission ou d'acquisition ou au dernier taux retenu pour leur évaluation au taux du marché.
- Les titres de créances négociables (TCN) dont la durée de vie résiduelle est supérieure à trois mois, sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire.

Valeurs mobilières non cotées

Les valeurs mobilières non cotées sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

OPC

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue le jour effectif du calcul de la valeur liquidative.

Contrats financiers (autrement dénommés « instruments financiers à terme ») au sens de l'article L.211-1,III, du Code monétaire et financier

Contrats financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé

Les instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur les marchés réglementés ou assimilés européens, sont évalués au cours de compensation, ou à défaut sur la base du cours de clôture.

Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé (i.e. négociés de gré à gré)

- *Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et compensés*
Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et faisant l'objet d'une compensation sont valorisés au cours de compensation.
- *Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et non compensés*
Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé, et ne faisant pas l'objet d'une compensation, sont valorisés en mark-to-model ou en mark-to-market à l'aide des prix fournis par les contreparties.

Acquisitions et cessions temporaires de titres

Le Fonds n'a pas vocation à réaliser des opérations d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres.

Dépôts

Les dépôts sont évalués à leur valeur d'inventaire.

Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la société de gestion.

Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Description de la méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Le résultat est calculé à partir des coupons encaissés. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation.

Option retenue en matière de comptabilisation des frais

Le FCP a opté pour la comptabilisation frais exclus.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à

- 1,80% TTC ; tout OPC inclus pour la catégorie de parts R
- 1,10% TTC ; tout OPC inclus pour la catégorie de parts RF
- 0,90% TTC ; tout OPC inclus pour la catégorie de parts I
- 0,10% TTC ; tout OPC inclus pour la catégorie de parts N-D

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPC a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPC ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPC.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion variables

Les frais de gestion variables s'appliquent aux catégories de parts I et R et ne s'appliquent pas à la catégorie de parts N-D.

Les frais variables correspondent à une commission de surperformance. La période de calcul de la commission de surperformance est l'exercice du Fonds. A chaque établissement de la valeur liquidative, la surperformance du Fonds est définie comme la différence positive entre l'actif net du Fonds avant prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de surperformance, et l'actif net d'un OPCVM fictif réalisant une performance égale à celle de l'indicateur de référence (calculé dividendes nets réinvestis) du Fonds et enregistrant le même schéma de souscriptions et de rachats que le Fonds.

A chaque établissement de la valeur liquidative, la commission de surperformance, alors définie égale à 20 % TTC de la performance au-delà de l'indice SBF 120 Dividendes Nets Réinvestis, fait l'objet d'une provision, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante. En cas de performance absolue négative, lorsque la performance relative du Fonds est positive, cette même commission de surperformance sera également prélevée mais limitée à 1.5% de l'Actif Net.

En cas de rachats, la quote-part de la commission de surperformance correspondant aux parts rachetées, est perçue par la société de gestion. Hormis les rachats, la commission de surperformance est perçue par la société de gestion à la date de clôture de chaque période de calcul.

La période de prélèvement des frais variables est calculée du 1er juillet au 30 juin de chaque année.

Affectation des sommes distribuables

Catégories de parts R, RF et I

Sommes distribuables afférentes au résultat net :

La capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes au résultat net sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi ;

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

La société de gestion décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. La société de gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Catégories de parts N-D

Sommes distribuables afférentes au résultat net :

La distribution pure : les sommes distribuables afférentes au résultat net sont intégralement distribuées, aux arrondis près. La société de gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

La société de gestion décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. La société de gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Evolution de l'actif net de l'OPC (en euros)

	30/12/2022	31/12/2021
Actif net en début d'exercice	197 332 479,59	157 572 073,89
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	10 455 797,46	11 913 016,84
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-30 551 907,50	-18 817 589,12
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	10 625 033,63	16 665 743,47
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-6 928 485,47	-3 342 601,22
Plus-values réalisées sur contrats financiers	651 550,00	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-475 500,00	-
Frais de transaction	-614 099,60	-556 021,26
Différences de change	-900,41	37 460,80
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-30 923 932,17	31 841 485,81
Différence d'estimation exercice N	13 284 118,70	
Différence d'estimation exercice N - 1	44 208 050,87	
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	-	-
Différence d'estimation exercice N	-	
Différence d'estimation exercice N - 1	-	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-3 743 403,71	-2 287 917,13
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	4 376 001,53	4 306 827,51
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	150 202 633,35	197 332 479,59

Répartition par nature juridique ou économique

Désignation des valeurs	Montant	%
Actif		
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Obligations Indexées	-	-
Obligations Convertibles	-	-
Titres Participatifs	-	-
Autres Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres négociables à court terme	-	-
Les titres négociables à moyen terme	-	-
Passif		
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Titres de créances	-	-
Autres	-	-
Hors-bilan		
Taux	-	-
Actions	-	-
Crédit	-	-
Autres	-	-

Répartition par nature de taux

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	56 168,68	0,04
Passif								
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	5 491 182,68	3,66

Répartition par nature de taux (suite)

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par maturité résiduelle

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	56 168,68	0,04	-	-	-	-	-	-	-	-
Passif										
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	5 491 182,68	3,66	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan										
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par devise

	USD	%	CHF	%		%		%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	56 168,04	0,04	0,64	0,00	-	-	-	-

Répartition par devise (suite)

	USD	%	CHF	%		%		%
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

Débiteurs et créditeurs divers

	30/12/2022
Créances	
Total créances	-
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-23 902,85
Provision pour frais de gestion variables à payer	-268,14
Provision commission de mouvement	-400,63
Total dettes	-24 571,62
Total	-24 571,62

Souscriptions rachats

Catégorie de parts R	
Parts émises	11 094,0900
Parts rachetées	103 787,0400
Catégorie de parts I	
Parts émises	2 650,0000
Parts rachetées	7 600,0000
Catégorie de parts N-D	
Parts émises	59 633,6600
Parts rachetées	54 303,9700
Catégorie de parts RF	
Parts émises	-
Parts rachetées	244,0000

Commissions

Catégorie de parts R	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie de parts I	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie de parts N-D	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie de parts RF	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Frais de gestion

Catégorie de parts R	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,80
Commission de performance (frais variables)	2 132,33
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie de parts I	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,90
Commission de performance (frais variables)	4 274,42
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie de parts N-D	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,05
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie de parts RF	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Commission de performance (frais variables)	7,12
Rétrocession de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital	
Néant	
Autres engagements reçus et / ou donnés	
Néant	

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie				
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan				
	Néant			
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine				
	Néant			
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
	Néant			

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
Total acomptes		-	-	-	-

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes		-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros)

	30/12/2022	31/12/2021
Catégorie de parts R		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	88 364,83	263 676,02
Total	88 364,83	263 676,02
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	88 364,83	263 676,02
Total	88 364,83	263 676,02

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros) (suite)

	30/12/2022	31/12/2021
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
Catégorie de parts I		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	155 441,23	154 637,31
Total	155 441,23	154 637,31
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	155 441,23	154 637,31
Total	155 441,23	154 637,31
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
Catégorie de parts N-D		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	7 035,20	10 907,69
Résultat	3 938 406,24	3 758 429,53
Total	3 945 441,44	3 769 337,22
Affectation		
Distribution	3 936 932,60	3 762 335,70
Report à nouveau de l'exercice	8 508,84	7 001,52
Capitalisation	-	-
Total	3 945 441,44	3 769 337,22
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	1 118 446,7600	1 113 117,0700
Distribution unitaire	3,52	3,38
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
Catégorie de parts RF		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	2 231,49	2 334,15
Total	2 231,49	2 334,15

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros) (suite)

	30/12/2022	31/12/2021
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	2 231,49	2 334,15
Total	2 231,49	2 334,15
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros)

	30/12/2022	31/12/2021
Catégorie de parts R		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	583 042,30	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	151 538,77	2 080 801,40
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	734 581,07	2 080 801,40
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	734 581,07	2 080 801,40
Capitalisation	-	-
Total	734 581,07	2 080 801,40
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	36 083,1700	128 776,1200
Distribution unitaire	-	-
Catégorie de parts I		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	555 765,48	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	144 738,53	602 393,27
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	700 504,01	602 393,27
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	700 504,01	602 393,27
Capitalisation	-	-
Total	700 504,01	602 393,27

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros) (suite)

	30/12/2022	31/12/2021
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	59 000,0000	63 950,0000
Distribution unitaire	-	-
Catégorie de parts N-D		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	9 970 375,12	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	2 645 627,26	9 922 863,60
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	12 616 002,38	9 922 863,60
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	12 616 002,38	9 922 863,60
Capitalisation	-	-
Total	12 616 002,38	9 922 863,60
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	1 118 446,7600	1 113 117,0700
Distribution unitaire	-	-
Catégorie de parts RF		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	8 387,52	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	2 184,05	10 357,54
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	10 571,57	10 357,54
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	10 571,57	10 357,54
Capitalisation	-	-
Total	10 571,57	10 357,54
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	1 038,8400	1 282,8400
Distribution unitaire	-	-

**Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'OPC
au cours des cinq derniers exercices (en euros)**

	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Actif net					
en EUR	150 202 633,35	197 332 479,59	157 572 073,89	242 968 258,90	209 169 442,73
Nombre de titres					
Catégorie de parts R	36 083,1700	128 776,1200	115 265,7700	141 728,5200	145 336,0800
Catégorie de parts I	59 000,0000	63 950,0000	63 950,0000	591 450,0000	621 610,0000
Catégorie de parts N-D	1 118 446,7600	1 113 117,0700	1 192 144,2600	1 160 848,9500	1 312 802,6800
Catégorie de parts RF	1 038,8400	1 282,8400	1 757,8400	2 207,6300	2 948,0100
Valeur liquidative unitaire					
Catégorie de parts R en EUR	219,38	252,05	194,17	213,30	166,86
Catégorie de parts I en EUR	129,56	147,50	112,58	122,54	95,00
Catégorie de parts N-D en EUR	120,27	139,49	107,21	120,62	95,68
Catégorie de parts RF en EUR	110,91	126,39	96,70	105,37	81,77 ⁽¹⁾
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
Catégorie de parts R en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts I en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts N-D en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts RF en EUR	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)					
Catégorie de parts R en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts I en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts N-D en EUR	3,52	3,38	1,99	3,60	3,43
Catégorie de parts RF en EUR	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
Catégorie de parts R en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts I en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts N-D en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts RF en EUR	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire					
Catégorie de parts R en EUR	2,44	2,04	-0,38	2,96	2,41
Catégorie de parts I en EUR	2,63	2,41	0,57	2,67	2,39
Catégorie de parts N-D en EUR	-	-	-0,52	-	-
Catégorie de parts RF en EUR	2,14	1,81	-2,10	2,20	1,84

(1) La catégorie de parts RF a été créée le 02/01/2018 avec une valeur nominale de EUR 100,00.

Inventaire du portefeuille au 30 décembre 2022

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Dépôts			-	-
Instruments financiers				
Actions et valeurs assimilées			155 662 218,97	103,63
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			155 662 218,97	103,63
AFYREN	EUR	250 000,00	1 450 000,00	0,97
AIR LIQUIDE	EUR	19 000,00	2 515 600,00	1,67
AIRBUS BR BEARER SHS	EUR	67 000,00	7 438 340,00	4,95
ALD SA	EUR	183 025,00	1 969 349,00	1,31
APERAM	EUR	48 404,00	1 427 433,96	0,95
ATOS SE	EUR	95 000,00	856 140,00	0,57
AXA	EUR	65 000,00	1 693 575,00	1,13
BNP PARIBAS	EUR	150 000,00	7 987 500,00	5,32
CAP GEMINI SE	EUR	23 000,00	3 586 850,00	2,39
CARMAT	EUR	20 000,00	208 600,00	0,14
CARREFOUR SA	EUR	15 000,00	234 600,00	0,16
COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN SA	EUR	50 000,00	2 282 500,00	1,52
CREDIT AGRICOLE SA	EUR	190 000,00	1 867 890,00	1,24
DANONE SA	EUR	40 000,00	1 969 200,00	1,31
EHD	EUR	92 500,00	1 850 000,00	1,23
ENGIE SA	EUR	160 000,00	2 142 080,00	1,43
ESSILOR LUXOTTICA SA	EUR	14 000,00	2 368 800,00	1,58
EUROFINS SCIENTIFIC SE	EUR	21 000,00	1 408 260,00	0,94
FONCIERE HABITAT ET HUMANISME	EUR	23 485,00	3 499 265,00	2,33
FRANCE ACTIVE INVEST CAT B	EUR	41 000,00	4 265 640,00	2,84
GAZTRANSPORT ET TECHNIGAZ	EUR	6 500,00	648 700,00	0,43
GROUPE OKWIND	EUR	45 000,00	606 600,00	0,40
HAFFNER ENERGY SAS	EUR	180 646,00	330 618,31	0,22
HERMES INTERNATIONAL	EUR	1 850,00	2 673 250,00	1,78
HYDROGENE DE FRANCE	EUR	8 958,00	187 222,20	0,12
IMERYS SA	EUR	31 200,00	1 133 808,00	0,75
IPSEN	EUR	13 000,00	1 306 500,00	0,87
KAUFMAN & BROAD	EUR	17 000,00	466 650,00	0,31
KERING	EUR	8 000,00	3 804 000,00	2,53
LHYFE	EUR	137 750,00	1 191 537,50	0,79
LOREAL SA	EUR	12 000,00	4 003 200,00	2,67
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	EUR	20 500,00	13 937 950,00	9,28
MCIFY ENERGY	EUR	40 000,00	488 400,00	0,33
PERNOD RICARD	EUR	26 000,00	4 777 500,00	3,18
PUBLICIS GROUPE	EUR	55 500,00	3 297 810,00	2,20
REXEL	EUR	170 000,00	3 134 800,00	2,09
SAFRAN	EUR	15 000,00	1 753 800,00	1,17
SANOFI	EUR	82 000,00	7 366 880,00	4,90
SCA FONCIERE TERRE DE LIENS	EUR	10 000,00	1 040 000,00	0,69
SCHNEIDER ELECTRIC SA	EUR	61 000,00	7 973 920,00	5,31
SEB SA	EUR	9 000,00	704 250,00	0,47

Inventaire du portefeuille au 30 décembre 2022 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
SOCIETE GENERALE A	EUR	200 000,00	4 696 000,00	3,13
SODEXO	EUR	27 500,00	2 460 700,00	1,64
STELLANTIS NV	EUR	300 000,00	3 981 000,00	2,65
STMICROELECTRONICS NV	EUR	225 000,00	7 423 875,00	4,94
THALES SA	EUR	13 500,00	1 610 550,00	1,07
TOTAL ENERGIES SE	EUR	250 000,00	14 662 500,00	9,76
VALLOUREC SA	EUR	130 000,00	1 595 100,00	1,06
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	110 000,00	2 640 000,00	1,76
WAGA ENERGY	EUR	48 000,00	1 368 000,00	0,91
WAVESTONE SA	EUR	10 500,00	453 075,00	0,30
WORLDLINE	EUR	80 000,00	2 922 400,00	1,95
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Obligations et valeurs assimilées			-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances			-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances négociables			-	-
Autres titres de créances			-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Organismes de placement collectif			-	-
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne			-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés			-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés			-	-
Autres organismes non européens			-	-
Opérations temporaires sur titres financiers			-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension			-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés			-	-
Titres financiers empruntés			-	-
Titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés			-	-
Autres opérations temporaires			-	-
Opérations de cession sur instruments financiers			-	-
Contrats financiers			-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Autres opérations			-	-
Autres instruments financiers			-	-

Inventaire du portefeuille au 30 décembre 2022 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Créances			-	-
Dettes			-24 571,62	-0,02
Comptes financiers			-5 435 014,00	-3,62
ACTIF NET			150 202 633,35	100,00

OFI INVEST FRANCE EQUITY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 DECEMBRE 2022

**OFI INVEST FRANCE EQUITY
(ex OFI France EQUITY)
Fonds Commun de Placement**

OFI INVEST ASSET MANAGEMENT
Société de gestion
20-22, rue Vernier – 75017 PARIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 décembre 2022

Aux porteurs de parts,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif OFI INVEST FRANCE EQUITY constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période de la date de début d'exercice à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les instruments financiers du portefeuille sont valorisés selon les méthodes décrites dans le règlement du fonds et dans l'annexe. Nous avons vérifié la correcte application de ces méthodes et le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ETABLI PAR LA SOCIETE DE GESTION

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

RESPONSABILITES DE LA SOCIETE DE GESTION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 19 avril 2023
Le Commissaire aux comptes
APLITEC, représentée par



Bruno DECHANCÉ